



# Passeport Biométrique

---

La demande de passeport doit être déposée en personne à la mairie équipée d'une machine (appelée « station » permettant l'enregistrement des demandes de passeport biométrique (imprimé et liste à demander en mairie du domicile).

Il est indispensable de prendre rendez-vous pour le dépôt du dossier et le retrait du passeport.

mairie de *Surgères*, ou de *Hautz s/le Nigrou, La Rochelle*,  
*Niort*.

## Pièces à fournir

▪ Ancien passeport ou formulaire de déclaration de perte délivré par la mairie de votre lieu de résidence ou disponible en ligne Cerfa N°14011\*01 ou déclaration de vol délivrée par les services de la Police Nationale.

▪ Justificatif de domicile récent de moins de 3 mois,

▪ copie intégrale de l'acte de naissance si première demande, perte ou vol, et si votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) est périmée depuis plus de 2 ans,

▪ copie du livret de famille pour les mineurs, et de la carte d'identité d'un des parents,

▪ 2 photos d'identité aux nouvelles normes. Pas de station photo sur place,

(selon le cas, si naissance à l'étranger ou parents étrangers, un certificat de nationalité française délivré par le tribunal d'instance).

▪ 86 € de timbres fiscaux (42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans, pour les moins de 15 ans 17 €),

▪ si vol ou perte, copie d'un document officiel avec photo,

▪ Formulaire de demande de passeport Cerfa N°12100\*02 pour mineur (à retirer à la mairie du lieu du domicile).

▪ Formulaire de demande de passeport Cerfa N°12101\*02 pour majeur (à retirer à la mairie du lieu du domicile).